



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

- **VU** le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;
- **VU** le décret n° 95-102 du 27 janvier 1995 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union européenne autres que la France l'accès à certains corps de fonctionnaires des services médicaux et des services sociaux de l'Etat ;
- **VU** l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat ;
- **VU** l'arrêté du 18 novembre 2002 fixant les conditions d'organisation des concours et la composition du jury pour le recrutement des assistants de service social du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- **VU** l'arrêté du 9 février 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
la Vienne

Division
des Examens
et Concours

DEC 1 - n° 2022-18

Article 1 : Le jury du concours externe pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la session 2022 est composé ainsi qu'il suit :

Président du jury : M. RAVET Christophe, conseiller technique de service social, conseiller technique de la rectrice, Rectorat - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Vienne

Membres du jury :

- M. Thierry AUDONNET, principal, Collège Jean Moulin - Montmorillon
- M. Thierry BOCQUILLON, principal, Collège France Bloch Sérazin - Poitiers
- Mme DUMAS Alexandra, assistante de service social, Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Deux-Sèvres
- Mme PEREZ-BARBE Colette, conseillère technique de service social, Rectorat - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Vienne
- Mme PLACAIS Julie, assistante de service social, Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 4 mai 2022

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,

Bénédicte Robert

JEAN-JACQUES VIAL

Rectrice de l'académie de Poitiers